

RAPPORT N° 06/1-05
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2006
BUDGET ANNEXE EAU

Le Budget Primitif 2006 de l'Eau s'élève en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes :

- à 4 368 516,00 € pour la Section d'Investissement,
- et - à 3 752 675,00 € pour la Section d'Exploitation.

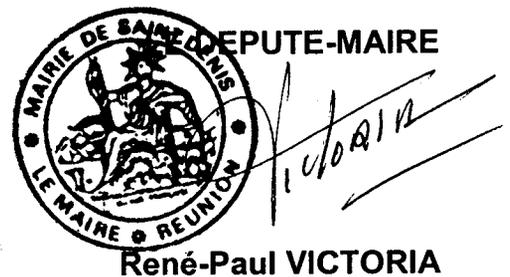
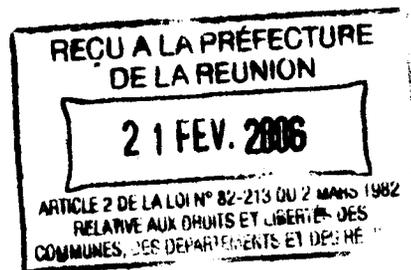
Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe et des ristournes, pour un montant de 3 671 950,00 €.

Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement, à hauteur de 3 459 791,00 €.

Après remboursement du capital de la dette de 503 426,00 €, l'épargne nette prévue est de 2 956 365,00 € qui, avec l'apport des subventions d'investissement (d'un montant de 828 000,00 €), finance 3 340 000,00 € de travaux, 168 365,00 € de conduite d'opérations et 276 000,00 € d'études.

Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/1-05
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 février 2006**

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 2006
BUDGET ANNEXE EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/1-05 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

↓ 2 phases de vote

1° Section d'Exploitation

2° Section d'Investissement

Adopte le Budget Primitif 2006 de l'Eau qui s'élève en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à 4 368 516,00 € pour la Section d'Investissement et à 3 752 675,00 € pour la Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **20 FEV. 2006**



DEPUTE-MAIRE

